



Mailing

Routage postal
Affranchissement

Archivage numérique

Devis
gratuit



Pour vous acquitter de votre obligation d'emploi
de travailleurs handicapés :

Travailler avec notre établissement de services d'aide au travail les TIDALONS vous permet de vous acquitter partiellement à votre obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en passant des contrats de sous-traitance, ou de prestations de services avec des établissements protégés suivant la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987.



Vous pouvez ainsi réduire jusqu'à

50%

de votre **Obligation d'Emploi de
Travailleurs Handicapés.**

En fin d'année une attestation (déduction fiscale) relative à vos achats, vous sera expédiée.

E.S.A.T.
Les TiDalons
0262.28.90.51

